

Courrier des Retraités

OCTOBRE, NOVEMBRE, DÉCEMBRE 2019 • N° 55

Les régimes spéciaux
et la Cour des Comptes

PAGE 5

La clause du grand-père :
de quoi s'agit-il ?

PAGE 6

Parlez-vous "globish" ?

PAGE 28

2020

Bonne année



fnar.info



retraites-ufr.com

EDITORIAL

Ce n'est pas parce que les choses sont difficiles que nous n'osons pas... 3

RETRAITE FRANCE

Subvention d'équilibre et compensation démographique	4
Les régimes spéciaux et la Cour des Comptes	5
La clause du grand-père : de quoi s'agit-il ?	6
Le maquis des pensions de réversion	7
Revalorisation 2020 : un compte d'apothicaire	8

SOCIÉTÉ

Points de repère	9
Le consentement à l'impôt décline	10
Comparer des pouvoirs d'achat : le Big Mac index	11
Quand la France était au bord de la faillite	12
Les "communes nouvelles"	13
La fin du "RTC" ne fera pas disparaître le téléphone fixe	14
Changer l'adresse d'une carte grise : simplification à la française	15
La marque Citroën a fêté ses 100 ans	16
Coca-Cola : ange ou démon ?	17
Les promesses du salon aéronautique	18
Le "flight shaming" : faut-il avoir honte de prendre l'avion ?	19

SANTÉ-AUTONOMIE

Les communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS)	20
Comparer les tarifs des "mutuelles"	21
L'Interstitium, le 80 ^{ème} organe humain ?	21
N'abusez pas des benzodiazépines !	22

A PROPOS DE TABLE

Une pêche responsable : la Saint-Jacques	23
Le Roquefort, c'est un sacré fromage !	24

MONDE

Le conflit entre Sunnites et Chiites au Moyen Orient	25
L'initiative des trois mers	26
L'âge de la retraite en Allemagne : vers 69 ans ?	27

LOISIRS- CULTURE

Parlez-vous "globish" ?	28
Les fontaines Wallace	29
S'aligner en rang d'oignon	29
La collection Alana	30
La farce de Maître Pathelin	31
Les comptoirs de l'Inde	32
Suresnes et le Mont Valérien	33

Des idées de lecture 34

Courrier des lecteurs 35

Mots croisés de Jihème 8

A nos lecteurs

Après une communication déplorable et anxiogène, de nombreux zig zag et cafouillages le Premier Ministre s'est chargé de sortir enfin du bois pour exposer un plan susceptible de rassurer l'opinion publique et les bénéficiaires des régimes spéciaux titulaires de privilèges qu'il leur faudra abandonner dans des délais aménagés, en tenant compte de la spécificité de chaque régime.

Le projet du Gouvernement contient des dispositions plutôt généreuses sur les petites retraites et la sanctuarisation de la valeur du point, qui ne pourra pas baisser et sera indexée sur les salaires.

En contrepartie il rétablit un mécanisme incitant les actifs à travailler plus longtemps avec un système de bonus-malus autour d'un âge appelé initialement "âge pivot" et rebaptisé pour la circonstance "âge d'équilibre", et fixé à 64 ans.

Mais cette disposition est considérée comme inacceptable par la CFDT, seul syndicat qui soutenait la réforme.

Dès lors le front syndical devient unanime et opposé à la réforme, ce qui place le gouvernement dans une situation difficilement tenable compte tenu des troubles occasionnés par les grèves, dont le coût pour l'économie du pays s'alourdit de jour en jour.

Il faut espérer que les négociations qui seront ouvertes au sein des deux entreprises publiques de transports de voyageurs, qui sont pour le moment la source des principales nuisances, parviennent à convaincre les salariés de ces entreprises que les propositions qui leur sont faites ne sont pas aussi inacceptables que ne le prétendent les leaders syndicaux.

Espérons que les prochaines semaines gagneront en sérénité et, dans ce contexte, l'ensemble de la rédaction vous présente ses meilleurs vœux pour l'année qui commence.

FRANÇOIS BELLANGER

Abonnements au Courrier des Retraités

- 1) Abonnement collecté par l'intermédiaire des associations adhérentes à l'UFR-rg ou la FNAR : 5 € par an pour 4 numéros
- 2) Abonnement individuel : 10 € pour 4 numéros à suivre (parution début janvier, avril, juillet et octobre).

Montant des abonnements à adresser à UFR-rg : 83187 avenue d'Italie 75013 Paris - Tél : 01 43 42 09 37

*“On juge une civilisation au sort qu’elle réserve à ses anciens”
(Claude Lévi-Strauss)*

Ce n’est pas parce que les choses sont difficiles que nous n’osons pas, c’est parce que nous n’osons pas qu’elles sont difficiles (Sénèque)

Tous les responsables savent que l’art de la politique est de concilier le possible et le souhaitable, mais, selon leur caractère et l’ampleur de leurs soutiens, la perception des difficultés les conduit souvent à repousser l’action. On tombe alors dans la procrastination.

Le débat sur l’instauration d’un système de retraite universelle illustre bien sûr la complexité de cet ambitieux projet. Il illustre aussi la malédiction qui pèse depuis des décennies sur notre système de retraite qui présente le double inconvénient d’être complexe et inéquitable, tout en ayant de manière récurrente un déficit important. La difficulté actuelle pour Emmanuel Macron, qui s’était engagé à s’attaquer au premier inconvénient, est qu’il doit aussi prendre en charge la dégradation des comptes.

De quoi s’agit-il vraiment ?

La complexité du système actuel avec ses 42 régimes dotés de caractéristiques spécifiques, est parfaitement connue et, dans leur grande majorité, les Français demandent qu’il soit simplifié, que ses inéquités soient supprimées et que leurs enfants retrouvent confiance dans un système, dont ils bénéficieront leur tour venu. Mais une majorité n’est pas l’unanimité et les minoritaires, déterminés à maintenir leurs avantages particuliers, savent faire entendre leur voix, appuyée sur leur capacité à perturber l’activité du pays.

Le déficit est récurrent...

La réforme de 1982 vit l’âge de la retraite passer de 65 à 60 ans alors que l’espérance de vie a continué d’augmenter. Les comptes des régimes liés au rapport entre le nombre de retraités et celui des actifs se sont dégradés. Pour les équilibrer, les cotisations ont augmenté, les revalorisations des retraites ont été freinées, le nombre de trimestres a été augmenté et l’âge de la retraite a été repoussé de deux ans. Mais cela ne suffit pas et, lors de la précédente réforme en 2014, il a été prévu d’augmenter encore le nombre de trimestres jusqu’à 168 pour la génération née en 1963 et 172 pour celle née en 1973 (rappelons qu’en 1993 il fallait 150 trimestres).

... et s’aggrave.

Le dernier rapport du Conseil d’Orientation des Retraites chiffre maintenant à une fourchette de 8 à 17 Md € le déficit possible en 2025 au moment de la mise en place du régime universel, sans que celui-ci en soit la cause. Ainsi, la majoration de deux trimestres prévue par Marisol Touraine serait insuffisante et nécessiterait d’être accélérée et augmentée si, comme le souhaitent Jean-Paul Delevoye et Emmanuel Macron, les comptes devraient être à l’équilibre à ce moment-là. Dans une telle hypothèse, la CFDT, qui était le seul syndicat à ne pas s’opposer frontalement à la retraite universelle, retirerait son appui à cause de cet aspect budgétaire, tout en maintenant son soutien au principe de la réforme.

Le temps de la décision approche.

Lors de son discours du 11 décembre, Edouard Philippe a confirmé sa détermination à mettre en place la retraite universelle et en a rappelé les éléments essentiels. Il demande au COR de confirmer sa vision de la situation budgétaire des régimes tout en annonçant de nouvelles consultations avec les syndicats, ceci devant conduire à la présentation d’un projet de loi au Conseil des ministres le 22 janvier et sa discussion au Parlement à la fin de février, pour un vote espéré en juin 2020.

En contrepoint de cette détermination, il a longuement plaidé pour que l’application soit gérée dans le temps ce qui devrait permettre d’étudier les ajustements nécessaires, qu’il s’agisse de la situation des enseignants, des mesures en faveur des femmes ou des régimes spéciaux. Sur la notion d’âge d’équilibre, il a ouvert des portes et évoqué une hypothèse de 64 ans en 2027.

Restons attentifs jusqu’à la publication du projet de loi.

CHRISTIAN BOURREAU - PHILIPPE SERRE

(1) Lucius Annaeus Seneca : philosophe stoïcien mort en 65 de notre ère

(2) Clause du grand-père : voir article en page 6